

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DILT 10 Versement d'une indemnité pour les dommages causés sur le véhicule de la société STRICHER assuré par la compagnie d'assurances BENECH GESTION.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21, L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un protocole d'accord transactionnel avec la Société STRICHER ;

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel établi entre les parties afin d'arrêter les concessions réciproques de chacune d'entre elles et de mettre fin aux conséquences de ce sinistre ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un protocole d'accord transactionnel avec la société STRICHER afin de lui verser une indemnité financière exceptionnelle pour les travaux de réparation du véhicule de marque IVECO immatriculé CR-195-YZ assuré au nom de la société

STRICHER suite aux dommages causés par la fermeture soudaine d'un ventail du portail du 3 rue de Lobau.

Article 2 : La dépense sera constatée à la fonction P02001, chapitre 65, nature 6588 autres charges diverses de gestion courante, pour un montant de 1778,80 €.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO